



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20230417-BUR-AG-23-022-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 17 avril 2023

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : COTISATION ANNUELLE ET SOUTIEN A L'INCUBATEUR INIZIA 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 17 avril à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents : MM. Louis Pozzo di Borgo, Jean-Charles Leonardi, Serge Linale, Gérard Romiti, Jean-Louis Milani, Pierre Savelli, Mmes Emmanuelle de Gentili, Leslie Pellegrini, Marie-Hélène Padovani.

Absents : MM. Gilles Simeoni, Michel Simonpietri, Jean-Jacques Padovani, Michel Rossi.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Volants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : COTISATION ANNUELLE ET SOUTIEN A L'INCUBATEUR INIZIA 2023

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23 septembre 2013 approuvant la participation de la Communauté d'Agglomération de Bastia à la gouvernance de l'association INIZIA et les statuts de cette dernière ;

Vu le rapport d'activité et le bilan financier 2022 de l'association Inizià présentés au Conseil d'Administration ;

Vu la convention pluriannuelle de partenariat en matière de développement économique et d'innovation signée entre la CAB et Inizià le 19 décembre 2022 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

- Le versement de la cotisation annuelle à l'association INIZIÀ d'un montant de 5 000 € pour l'année 2023 ;
- Le versement d'une subvention annuelle à l'association INIZIÀ d'un montant de 26 000 € pour l'année 2023 ;
- Le projet d'avenant n°1 à « la convention pluriannuelle de partenariat en matière de développement économique et d'innovation » liant la Communauté d'Agglomération de Bastia et l'association INIZIÀ, ci-annexé ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal, Chapitre 65 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **20 AVR. 2023**
et publication ou notification
du **20 AVR. 2023**

La Directrice de l'Administration Générale



LE PRESIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO